

“  
Les dons  
consentis  
ouvrent droit à  
une réduction  
d'impôt  
”

## ► PHILANTHROPIE

### Lancement de la campagne Paul Eluard et conférence de presse du domaine national de Chambord

Depuis sa création par la Banque Transatlantique en 2012, le Fonds de Dotation Transatlantique poursuit activement sa mission d'intérêt général, notamment dans le domaine de la sauvegarde et de la restauration du patrimoine français. Il permet notamment à des structures à but non lucratif de bénéficier d'un outil performant pour collecter des dons, soit par la création d'un fonds dédié, soit par le lancement d'une campagne de collecte de fonds.

#### Lancement d'une collecte pour la restauration de la maison de Paul Eluard

Dans la continuité des appels aux dons lancés par le Fonds Chambord (cf ci-après) et le Fonds Abbaye de Sylvanès, deux fonds dédiés du Fonds de Dotation Transatlantique créés respectivement avec le domaine national de Chambord et l'Association des amis de l'Abbaye de Sylvanès, célèbre pour son festival international de musique sacrée, celui-ci lance une nouvelle campagne destinée à soutenir la restauration de la première maison de Paul Eluard située à Saint-Brice-sous-Forêt (Val d'Oise). Menacé de destruction, ce lieu fut un véritable laboratoire du Surréalisme.

Paul Eluard, sa femme Gala et leur fille Cécile ont vécu dans la demeure de 1920 à 1923. Ces trois années représentent une époque charnière entre le Dadaïsme et le Surréalisme, mouvement débutant officiellement en 1924. Cette période est marquée par les exercices d'exploration de l'inconscient freudien auxquels se livrent des contemporains tels que René Crevel ou Robert Desnos. C'est également dans cette maison que Max Ernst s'installe en 1922 et peint certains de ses plus célèbres tableaux, dont « Au Rendez-vous des amis », actuellement conservé au Musée de Cologne.

La restauration de la maison de Paul Eluard a pour but de créer un lieu de rencontres et d'activités artistiques et culturelles, intégré dans des circuits culturels existants. C'est un projet de la Société des Amis de Paul Eluard, fondée par les petits-enfants

de Paul Eluard : Claire Sarti, Michel et Pierre Dreyfus. Afin de contribuer au rayonnement de ce lieu symbolique, des travaux de réaménagement d'un montant de 350 000 euros sont nécessaires et vous avez la possibilité de vous y associer.

Les dons consentis ouvrent droit à une réduction d'impôt : 66 % du montant de la contribution en réduction de l'impôt sur le revenu dans la limite de 20 % du revenu imposable à titre particulier ; 60 % du montant de la contribution en réduction de l'impôt sur les sociétés dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires pour les entreprises.

#### Conférence de presse sur un mécénat innovant

Le domaine national de Chambord, le Fonds de Dotation Transatlantique et la Fondation du patrimoine seront réunis le 9 septembre prochain à la Banque Transatlantique à l'occasion d'une conférence de presse dédiée au partenariat innovant mis en place par ces trois structures dans un objectif commun, celui de collecter des fonds pour le domaine national de Chambord, et de contribuer ainsi à son rayonnement.

A l'occasion du projet ambitieux de renaissance de la vigne de Chambord, le domaine national de Chambord s'est associé au Fonds de Dotation Transatlantique afin de créer le Fonds Chambord, propre à recueillir les « adoptions » de pieds de vigne proposées à 1 000 euros, ainsi qu'à la Fondation du patrimoine pour la collecte de dons plus modestes auprès du grand public. Ce partenariat entre des acteurs adaptés aux différents publics visés est une innovation dans le domaine du mécénat culturel français.

Pour obtenir des compléments d'informations et connaître les modalités de soutien des projets menés par le Fonds de Dotation Transatlantique, contactez-nous : [fondsdedotation@fdtransatlantique.org](mailto:fondsdedotation@fdtransatlantique.org).

## ► INGENIERIE PATRIMONIALE

### Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu

Le Gouvernement a annoncé cet été que, comme prévu, le futur projet de loi de finances pour 2017 intégrera la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

L'objectif de cette réforme est de supprimer le décalage d'un an entre la perception des revenus et leur imposition et de s'aligner sur la pratique des autres pays européens. Concrètement, l'impôt sera étalé sur 12 mois au lieu de 10 mois ou de 3 mois, et calculé sur les revenus de l'année du paiement de l'impôt. Cette réforme du paiement de l'impôt ne modifiera pas le

barème de l'impôt sur le revenu ni les principes de foyer fiscal, de quotient familial ni les réductions d'impôts.

Le champ d'application est très large puisqu'il concerne aussi bien les salaires, retraites et allocations chômage que les revenus des indépendants (commerçants, professions libérales, agriculteurs) et les revenus fonciers.

Pour les salaires, retraites et allocations chômage, l'impôt sera collecté par l'employeur ou les organismes sociaux selon un taux calculé et communiqué par l'administration fiscale qui restera le seul interlocuteur des contribuables.

“  
Il n’y aura  
pas de double  
imposition en  
2018  
”

Les contribuables en couple pourront opter pour l’application d’un taux de prélèvement différent pour chacun des conjoints en fonction des revenus de chacun. Il sera également possible pour chaque salarié d’opter pour le taux « neutre » dépendant du seul montant des salaires concernés, à charge pour le contribuable de verser parallèlement au prélèvement à la source le complément d’impôt à l’administration.

Pour les bénéficiaires des travailleurs indépendants et les revenus fonciers, l’impôt sera versé mensuellement ou trimestriellement via des acomptes sur la base du dernier bénéfice connu, en supprimant le décalage actuel d’un an.

L’impôt sera payé en 2017 sur les revenus de 2016 comme aujourd’hui, puis en 2018 sur les revenus de 2018. Il n’y aura pas de double imposition en 2018 : l’impôt normalement dû au titre des revenus non exceptionnels perçus en 2017 sera annulé. Toutefois, il y aura une déclaration des revenus 2017 à effectuer en 2018 pour imposer les revenus exceptionnels par nature (qui seront précisés dans la loi de finances), les revenus exclus de la réforme (les plus-values mobilières notamment) et les contribuables qui auraient majoré artificiellement leurs revenus de l’année 2017. En contrepartie, le bénéfice des réductions d’impôts acquis en 2017 sera maintenu.

### Stress test

#### Le Crédit Mutuel confirme sa solidité financière et la pertinence de son modèle de développement.

L’Autorité Bancaire Européenne (ABE) a publié le 29 juillet 2016 les résultats du test de résistance destiné à juger de la capacité des banques à survivre dans des conditions économiques très dégradées. Les résultats obtenus par le groupe Crédit Mutuel (qui regroupe 19 fédérations et 6 caisses fédérales) confirment la solidité et la bonne santé du groupe. Il ressort que, sous situation de stress très impactant, le Crédit Mutuel verrait son ratio CET1 passer de 15,5 % au 31 décembre 2015 à 13,5 % au 31 décembre 2016, attestant ainsi de la très bonne résistance du groupe.

## ► MARCHÉS FINANCIERS

### Les limites de la stimulation monétaire

Le 4 août, face aux risques d’un affaiblissement marqué de l’activité suite au vote référendaire du « Brexit », la Banque d’Angleterre a décidé d’assouplir sa politique monétaire.

Elle est ainsi venue amplifier le caractère accommodant de celles menées par les principales banques centrales du monde. La Banque du Japon avait déjà apporté une nouvelle stimulation monétaire en augmentant ses achats d’actifs financiers fin juillet. Entre temps, la BCE poursuit sa politique de taux négatifs ainsi que ses achats d’obligations de 80 milliards d’euros par mois. La Fed (Réserve fédérale des Etats-Unis) continue quant à elle de repousser la remontée de ses taux directeurs.

Toutefois, aujourd’hui, d’aucuns s’interrogent sur l’efficacité de la poursuite de ces politiques. D’autres vont même jusqu’à mettre en doute son impact sur le gonflement des bilans des Banques centrales depuis la crise de 2008-2009 (équivalent en moyenne à 20 % du PIB).

Il serait trompeur de penser que les Banques centrales pourraient résoudre, à elles seules, toutes les contraintes qui pèsent aujourd’hui sur la croissance des pays développés. En effet, que peut faire la politique monétaire face au ralentissement de la croissance des populations, au vieillissement, aux gains de productivité plus faibles notamment sous l’effet d’une dynamique d’innovation moins forte que par le passé, aux surcapacités de production dans certaines industries et évidemment à la persistance d’un niveau d’endettement élevé ?

Elles ne peuvent créer que les conditions pour éviter que les dynamiques néfastes de la croissance ne se mettent en place et faciliter les ajustements nécessaires afin qu’ils se fassent sans trop de « casse » économique. Ainsi, tenter d’ancrer les anticipations d’inflation au-dessus de zéro en stimulant le crédit est nécessaire. C’est ce que les Banques centrales ont fait et continuent de faire.

Néanmoins, il y a certainement une limite à cet effort pour les banquiers centraux, notamment quand ces politiques stimulantes se traduisent par des prises de risque excessives et compromettent la stabilité financière des économies. L’incapacité à trouver aujourd’hui une rémunération suffisante sur nombre d’actifs financiers pose un problème dans la bonne allocation de l’épargne.

Les taux bas ne sont toujours pas terminés ainsi que les injections de liquidités qui les accompagnent. Cela oblige les investisseurs à chercher la plus grande diversification possible dans les portefeuilles tout en captant les opportunités qui sont offertes mais en évitant de succomber à la tentation de risques extrêmes. Une tâche à laquelle il faut s’atteler tous les jours.

*Achévé de rédiger le 11 août 2016*

